

Rénovation de la voie professionnelle : constats et pistes de réflexion pour accompagner l'apprentissage

Voir en annexe le compte-rendu des débats de la commission des comptes du 30 mai 2012.

1 La démarche du CNFPTLV

Suite aux interrogations des acteurs sur les conséquences de la rénovation de la voie professionnelle sur l'apprentissage, le CNFPTLV a inscrit cette question dans son programme de travail de l'année 2011 ; un groupe de travail « Bac Pro 3 ans » a donc été créé pour étudier le sujet.

Ce groupe de travail est composé de différents acteurs (branches, chambres consulaires, académies, Régions) ; ses travaux ont été précédés d'entretiens individuels et complétés par une table ronde organisée par l'Association française pour le développement de l'enseignement technologique (AFDET).

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois de mai 2011 à février 2012 et a engagé une analyse des effets de la rénovation de la voie professionnelle sur l'apprentissage.

Il s'agit d'une première approche qui tente de distinguer, parmi les évolutions constatées, l'influence respective de la rénovation et de la conjoncture. A partir de l'étude des données quantitatives disponibles, il s'agit de rechercher les mesures permettant de favoriser la réussite des parcours en 3 ans en apprentissage.

Le programme de travail du CNFPTLV, validé en séance plénière du 18 février 2011 prévoit :

« Ce travail, initié par la commission des comptes en raison de l'impact de cette réforme sur l'apprentissage, doit être traité par le Conseil dans une optique plus large que financière et une logique d'évaluation à plus long terme. Une première approche de « défrichage » pourrait se faire par le biais d'une investigation auprès de quelques rectorats, quelques Conseils régionaux, branches professionnelles et des réseaux consulaires. »

2 La rénovation et ses objectifs

A travers cette rénovation de la voie professionnelle, le Ministère de l'Education nationale vise d'abord la revalorisation de l'enseignement professionnel par l'élévation du niveau de qualification des jeunes et la diminution des sorties sans qualification ; il devrait en découler :

- une meilleure insertion professionnelle,
- une possibilité de poursuite d'études supérieures.

Depuis la rentrée 2009, le baccalauréat professionnel se prépare désormais en trois ans sous statut scolaire ou en apprentissage (ou en formation continue). Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP peuvent le préparer en deux ans. Les référentiels d'activités professionnelles et de certifications ne sont pas modifiés mais la mise en œuvre du bac pro 3 ans s'accompagne de nouveaux programmes en enseignement général.

Sous statut scolaire, la formation en trois ans est de 2.800 heures (ou 2.900 selon les grilles) auxquelles s'ajoutent 22 semaines de formation en entreprise sous statut scolaire. En apprentissage, la formation s'effectue sous contrat de travail ; la durée minimale de la formation en CFA est fixée à 1.850 heures.

Le CAP se prépare en deux ans sous statut scolaire ou en apprentissage (ou en formation continue).

Le BEP ne fait plus l'objet d'un cursus de formation spécifique sauf exceptions provisoires. Le BEP rénové ou le CAP devient un diplôme intermédiaire dans le parcours du Bac pro. Il est obligatoire pour les scolaires, facultatif pour les apprentis. Le BEP reste accessible par la formation continue (notamment en contrat de professionnalisation) et par la VAE.

Partie I : Les constats et les questions suscitées par la rénovation

Suite à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, les participants au groupe de travail ont recensé plusieurs questions concernant l'apprentissage et constituant autant de domaines de réflexions qui peuvent être classées en trois grands domaines :

- milieu professionnel
- équilibre des voies et des niveaux
- pédagogie

1 Milieu professionnel

Les représentants des **entreprises** font part d'un certain nombre de craintes face à la rénovation du cursus du Bac pro : âge des entrants en seconde bac pro, durée du contrat, salaire plus élevé en troisième année...

Le manque de maturité et d'expérience professionnelle, le peu de connaissances techniques des jeunes entrant en bac pro 3 ans à leur sortie du collège, constituent une nouveauté pour les entreprises qui étaient habituées à accueillir, en bac pro deux ans, des jeunes ayant déjà une première formation professionnelle et un premier diplôme (CAP ou BEP).

Les branches s'interrogent sur l'adéquation entre les compétences des jeunes bacheliers et les besoins des entreprises. La diversité des besoins selon les branches est telle que le bac pro n'apparaît pas toujours comme le diplôme d'insertion le plus pertinent. Dans certaines branches, le CAP ou le BP sont considérés comme plus efficaces pour l'insertion.

2 Equilibre des niveaux et des voies

Dans certains champs professionnels, on note chez les jeunes et leurs familles une forte attractivité du bac pro en trois ans avec le risque d'un effet d'appel au profit de la voie scolaire. Certains craignent ainsi un déséquilibre entre la voie scolaire et l'apprentissage au profit de la voie scolaire, déséquilibre qui pourrait être accentué par un effet démographique puisque le nombre de jeunes est en baisse.

Ainsi malgré l'adaptation de la carte des formations en apprentissage (transformation des anciens BEP en bac pro), des Régions constatent une augmentation des places vacantes dans les CFA dans certaines activités.

De plus, l'attrait du bac se fait au détriment du CAP et du cursus 2+2 (2 ans en CAP + 2 ans en Bac pro). Une telle attraction peut déboucher sur une dévalorisation du niveau V perçu parfois comme une « voie secondaire », situation particulièrement sensible dans l'apprentissage.

Enfin, l'impact de la réforme de la voie technologique qui n'est pas encore connu, peut ne pas être négligeable.

3 Du point de vue de la pédagogie

La mise en œuvre de la rénovation a suscité une augmentation des **demandes de différenciation des parcours** (demande de dérogations auprès des autorités académiques), visant à adapter et personnaliser les parcours. Les demandes de positionnement qui consistent à adapter la durée de la formation au profil du jeune augmentent et ont tendance à s'étendre à la voie scolaire.

La question du diplôme intermédiaire a souvent été soulevée dans les réunions. Ce diplôme (BEP rénové ou CAP selon les branches), passé obligatoirement en cours de cursus Bac pro par la voie scolaire et facultativement en apprentissage, constitue un élément de sécurisation des parcours, mais n'est pas l'objectif principal du cursus en 3 ans.

Une certaine ambiguïté apparaît car selon les branches et les activités, il peut entraîner un fort effet d'appel vers le marché du travail ce qui risque de déstabiliser le bac pro en entraînant des sorties anticipées du système scolaire. Si par contre, le diplôme intermédiaire est peu recherché sur le marché du travail, il perd une partie de son intérêt.

Pour l'apprentissage, la question de la généralisation du diplôme intermédiaire n'est pas tranchée : s'il existe, il peut entraîner des ruptures de contrat d'apprentissage ; s'il n'existe pas, on prend le risque de sorties sans qualification.

Certaines branches recommandent le passage de ce diplôme intermédiaire en apprentissage tout en souhaitant ne pas alourdir le cursus par une multiplication des épreuves.

Une autre ambiguïté apparaît en raison de la double finalité du bac pro : sortie vers l'emploi pour certains jeunes, poursuite d'études pour d'autres.

Partie II : quelques données chiffrées

1 Que sont devenus les entrants potentiels en BEP par apprentissage après la rénovation ?

Selon les statistiques fournies par la DEPP (enquête SIFA), la montée en puissance rapide des effectifs de Bac pro en apprentissage (de 45.000 en 2007 à 67.000 en 2010) conjuguée à celle très modérée des effectifs en BP (de 43.000 à 48.000) n'a pas permis de compenser le déclin des effectifs de BEP (de 49.000 à 4.000).

Dans le même temps, les effectifs de CAP après avoir baissé entre 2007 et 2008, restent stables à 177.000.

Au total, les effectifs des apprentis en niveaux V et IV ont subi une baisse de 7,5% entre 2007 et 2010 (tableau ci-dessous). Si l'on tient compte des effectifs des mentions complémentaires, des BMA et BTM, la baisse est de l'ordre de 6%.

Cursus en apprentissage	2007	2008	2009	2010	Evolution 2007/2010
BAC PRO /BAC PRO AGRI	44 995	46 884	57 638	67 020	48,9%
BREVET PRO/BREVET PRO AGRI	43 402	44 185	46 485	47 778	10,1%
BEP / BEP AGRI	48 604	45 600	22 539	4 320	-91,1%
CAP / CAP AGRI	183 038	177 578	177 290	176 956	-3,3%
Total	320 039	314 247	303 952	296 074	-7,5%
Autres niveaux IV et V	15 008	15 882	17 715	18 801	25,3%
Ensemble des niveaux IV et V	335 047	330 129	321 667	314 875	-6,0%

Source : MENJVA-SIFA

Dans la voie scolaire, la situation se présente différemment, Elle enregistre également une baisse des effectifs cumulés des niveaux V et IV, mais bien moindre que dans l'apprentissage (-1,7% entre 2007 et 2010). Les effectifs des CAP sous statut scolaire ont augmenté sans pour autant compenser totalement la baisse intervenue.

Cursus Voie scolaire	2007	2008	2009	2010	Evolution 2007/2010
BAC PRO /BAC PRO AGRI	195 153	260 275	415 077	515 383	164,1%
BEP / BEP AGRI	407 978	329 176	152 144	55 089	-86,5%
CAP / CAP AGRI	102 680	105 066	117 765	123 310	20,1%
Total	705 811	694 517	684 986	693 782	-1,7%
Autres niveaux IV et V	7 824	7 983	8 525	8 601	9,9%
Ensemble des niveaux IV et V	713 635	702 500	693 511	702 383	-1,6%

Source : MENJVA-constats de rentrée dans le second degré

Au vu de la crise économique intervenant en même temps que la rénovation de la voie professionnelle, on peut penser qu'une partie des entrants potentiels en apprentissage, s'est tournée vers la voie scolaire ; en effet, les effectifs de CAP par la voie scolaire ont augmenté de près de 21.000 entre 2007 et 2010, alors que dans le même temps, les effectifs en apprentissage baissaient de 6.000.

Cette première analyse reste à compléter au fur et à mesure de la disponibilité des statistiques des années suivantes.

2 Les données de l'académie de Nantes

Une comparaison des chiffres des effectifs des années scolaires 2009/2010 et 2010/2011 permet d'observer qu'en matière d'apprentissage, la diminution du niveau V à hauteur de 1.600 jeunes, causée par la disparition des BEP, n'est pas compensée par la hausse en CAP. De plus l'augmentation au niveau IV ne compense que partiellement la diminution au niveau V.

	Voie scolaire	Apprentissage
CAP	Augmentation de 522 élèves (+13%)	Augmentation de 612 apprentis (+ 6%).
BEP	Baisse très sensible des effectifs	Quasi disparition
Bac Pro	augmentation de 5.614 élèves (+31%)	augmentation de 1.046 apprentis (+ 26%)

L'analyse par filière montre cependant des situations contrastées dans lesquelles la conjoncture économique interfère avec la rénovation.

3 La situation relatée par quelque secteurs professionnels

Le réseau des CCI qui forme environ 90.000 apprentis par an constate une diminution des effectifs entre la rentrée 2009 et la rentrée 2010. Les apprentis de niveau V représentaient 47% des effectifs en 2009, ils n'en représentent plus que 39% en 2010. Dans le même temps, les effectifs en Bac pro n'ont que très légèrement augmenté passant de 11% à 14%.

Le réseau des CCI déplore une dévalorisation du niveau V (à l'opposé de l'attractivité sociale forte du Bac pro, notamment en scolaire) avec pour conséquence une régression du nombre d'apprentis sur ce niveau.

En sus des constats qui vont dans le même sens, **l'APCMA** se fait l'écho des entreprises qui semblent hésiter à embaucher pour une durée de trois ans des jeunes qui n'ont pas de première formation. Son représentant signale comme impact fort de la réforme, un appel vers la voie scolaire au détriment de l'apprentissage.

Le représentant de la branche de l'automobile (ANFA) remarque que la rénovation entraîne un impact sur l'équilibre général entre les deux voies (statut scolaire et apprentissage). Il s'interroge sur la volonté de certains rectorats d'ouvrir de nouvelles sections d'apprentis dans les lycées professionnels alors que des places sont vacantes en CFA.

Il constate ainsi que la période 2007-2010 a profité en termes d'effectifs à la voie scolaire ; cependant, les difficultés économiques du secteur ne sont pas sans lien avec la baisse des effectifs en apprentissage.

Il souligne l'importance de l'orientation tout au long de la formation.

Malgré tout, le Bac Pro continue de progresser dans les deux voies de formation (avec une nette augmentation dans les lycées professionnels), mais on observe globalement une diminution du nombre de formés dans les niveaux V et IV.

Dans le bâtiment, **le CCCA-BTP** constate une baisse des effectifs dans ses CFA et estime qu'elle est due en partie à la crise économique qui constitue un obstacle pour les jeunes en recherche de contrats, mais aussi aux difficultés plus grandes à ouvrir des sections d'apprentissage en bac pro au regard des ouvertures scolaires.

Effectifs BEP/Bac pro en apprentissage

	2008-2009	2009/2010	2010/2011
BEP	3 171	1 188	-
Bac Pro	1 619	2 372	3 008
Total	4 790	3 560	3 008

4 Quelques données sur l'apprentissage fournies par trois Régions

La Région Bretagne constate une perte d'un millier d'apprentis (10%) entre la rentrée 2008 et la rentrée 2010 sur les niveaux V et IV (stabilisation en 2011).

Apprentissage

	2008	2009	2010	2011
CAP	7 400	7 800	8 100	8 300
BEP	2 900	1 600	500	200
Bac Pro	1 900	2 400	2 600	2 700
	12 200	11 800	11 200	11 200

Les modifications de la carte des formations par apprentissage en Bretagne se sont faites de manière à compenser presque parfaitement les fermetures de BEP par des augmentations de places en CAP, des transformations de Bac pro 2 ans en Bac pro 3 ans et des créations pures de Bac pro 3 ans.

Cependant, la Bretagne déplore un manque d'attrait du Bac pro par la voie de l'apprentissage aboutissant souvent à un grand nombre de places vacantes, mais la situation est variable selon les secteurs.

En Région Bourgogne, les effectifs cumulés CAP, BEP et Bac pro en apprentissage sont passés de 10.700 à 10.000 entre 2008 et 2011.

De même qu'en Bretagne, malgré l'adaptation de la carte de formation, les (non) entrées en BEP n'ont pas été complètement compensées par des entrées en Bac pro.

Apprentissage – Flux

	2009		2010		2011	
	1 ^{ère} an	2 ^{ème} an	1 ^{ère} an	2 ^{ème} an	1 ^{ère} an	2 ^{ème} an
BAC PRO	773	700	934	1003	807	1204
BEP	861	907	164	855	119	147
		3241		2956		2277

En voie scolaire, on constate également une diminution des flux d'entrée cumulés CAP, BEP, Bac pro, mais moindre qu'en apprentissage.

La Région Centre constate également que l'augmentation des inscriptions en CAP ne compense pas la perte constatée entre le Bac pro et le BEP.

En effet, toutes années de formation confondues sur les trois formations (Bac pro 2 et 3 ans, BEP et CAP), la Région Centre a perdu 828 jeunes entre 2009 et 2011 comme le montre le tableau ci-dessous :

Effectifs entre 2009 – 2011 par formation

	2009	2010	2011
BAC PRO	1 971	2 617	3 067
BEP	2 263	1 036	123
CAP	9 113	9 262	9 329
Total	13 347	12 915	12 519

A noter, qu'entre 2009 et 2011, on constate une diminution globale de 157 jeunes uniquement sur la 1^{ère} année de formation en Bac pro 3 ans.

effectifs 1 ^{ère} année de formation	2009	2010	2011	Evolution nbre effectifs
BAC PRO 3 ans	30	765	667	637
BEP	1 051	62	35	-1 016
Total BEP/BAC PRO	1 081	827	702	-379
CAP	4 684	4 843	4 906	222
Total	5 765	5 670	5 608	-157

Une analyse par secteur professionnel a mis en évidence que cette baisse des effectifs en Bac pro concerne principalement six secteurs d'activités :

- le commerce et la vente,
- l'accueil, l'hôtellerie, tourisme,
- la mécanique générale et automobile,
- électricité, électronique,
- l'aménagement paysager – parcs, jardins, espaces verts,
- production animale et végétale.

Toutefois, pour le secteur du commerce et de la vente, la baisse des Bac pro semble être compensée par la hausse des CAP du fait du souhait des entreprises de privilégier plutôt un contrat en CAP.

Enfin, la diminution d'effectifs constatée aujourd'hui peut s'accélérer au cours des années à venir. En effet, on note en 2012 une baisse significative de 20 % des apprentis en 2^{ème} année de Bac pro 3 ans (voir tableau ci-dessous). Cette diminution peut s'expliquer par la fin de « l'effet bourrelet » puisqu'on trouvait en cours d'études des jeunes issus du cursus 2 ans concomitamment à ceux du cursus 3 ans.

Apprentis en BAC PRO 3 ans entre 2010 et 2011 par année de formation

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
2011	667	1 407	325
2012	642	1 126	1 362
Ecart	-25	-281	1 037

La plupart des données actuellement disponibles (nationales, académiques, régionales, des branches) confortent l'hypothèse selon laquelle les entrants potentiels en BEP par apprentissage ne se retrouvent pas tous dans les actuels niveaux et voies de formation. Les niveaux V et IV ont globalement vu diminuer leurs effectifs en apprentissage.

La concomitance de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle et de la crise économique est évidemment un élément à prendre en compte dans l'analyse. L'impact de la conjoncture se combine, dans une mesure difficile à estimer faute de recul, avec celui de la réforme.

Partie III : Les pistes de réflexion pour accompagner l'apprentissage dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle

A partir des premiers éléments quantitatifs et des interrogations formulées ci-dessus, on a recensé des exemples de stratégies mises en œuvre sur le terrain de même que des propositions formulées ici ou là afin d'accompagner la rénovation de la voie professionnelle dans le but **de favoriser la réussite des parcours en trois ans en apprentissage**.

1 Favoriser la réussite d'un parcours en 3 ans

Proposer un positionnement

Avant de recruter un jeune, les CFA proposent très souvent un positionnement destiné à adapter la durée de la formation à son profil et de lui proposer un parcours ; il peut alors s'agir d'un parcours ordinaire ou d'un parcours personnalisé éventuellement soumis à accord de l'inspection académique.

Lors de cette étape, décisive pour l'avenir du jeune et sa réussite, les CFA peuvent aussi être amenés à proposer un CAP et/ou un parcours en quatre ans vers le Bac pro.

Mieux organiser l'alternance en affirmant le rôle formateur des entreprises

Le rôle formateur de l'entreprise se développe et se diversifie dans l'ensemble des filières de la voie professionnelle par la multiplication des situations (alternance sous contrat de travail, stages « scolaires », stages « professionnalisant » prévus par la Loi Cherpion en l'absence de contrat de travail). Cette évolution appelle un accompagnement ciblé pour lequel les CFA, les branches et les organismes consulaires se mobilisent d'ores et déjà.

Pour le Bac pro, certaines branches et/ou certaines Régions mettent en place des organisations originales avec une adaptation des rythmes d'alternance qui tiennent compte de la maturité et des compétences des jeunes.

On peut citer des organisations prévoyant un renforcement du temps scolaire en seconde avec une simple découverte de l'entreprise et une présence en entreprise plus intense pendant les deux autres années de la formation, ou la formalisation d'exemples de progressions pédagogiques adaptées mettant en valeur la complémentarité entre les activités formatives réalisées en centre de formation et celles réalisées en entreprise. Sur ce point, des travaux pilotés par des inspecteurs de l'éducation nationale et l'ANFA ont été réalisés afin d'accompagner la réforme de la voie professionnelle.

Prévenir les ruptures de contrats

Pour prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage, le renforcement de l'accompagnement est nécessaire plus particulièrement lors des moments clés que sont le diplôme intermédiaire ou l'adaptation de la durée du contrat (possibilité ouverte par la Loi « Cherpion » dans son article 24).

Des garde-fous restent à trouver pour éviter les interruptions de parcours non souhaitées ou non concertées par les acteurs (jeune, entreprise, CFA) : les inspecteurs pédagogiques au sein des services académiques de l'inspection de l'apprentissage pourraient jouer un rôle de médiateur.

Articuler voie scolaire et apprentissage

L'articulation entre les deux voies vise notamment à la diversification et la présentation de parcours en partenariats entre les lycées professionnels et les CFA :

- possibilité d'envisager des parcours « mixtes » entre lycées professionnels et CFA dits 1+2 (1 an sous statut scolaire en lycée professionnel + 2 ans apprentissage en CFA), 2+1, etc.,
- dispositifs permettant une réversibilité entre les voies et particulièrement en facilitant le retour en voie scolaire en cas d'échec de l'apprentissage.

Il est important que l'équilibre entre les deux voies soit maintenu pour ne pas déséquilibrer le système de formation. Mais le maintien de cet équilibre est subordonné au développement des complémentarités et passerelles entre les deux voies.

2 Tout en confortant le niveau V lorsqu'il constitue un niveau adéquat d'insertion professionnelle

Conforter le CAP dans les branches où il permet une insertion de qualité

Le CAP est désormais le principal diplôme de niveau V proposé en formation initiale. Il est particulièrement reconnu par certains secteurs professionnels, notamment artisanaux où il est considéré comme un niveau nécessaire et suffisant dans certains métiers (*le CAP reste très demandé par les entreprises du bâtiment*) ; il peut également être une première étape vers le Bac pro, quitte à mettre en place des modules d'adaptation facilitant la poursuite (exemple en région Centre : mise en place de cours facultatifs pour pouvoir passer en 1^{ère} bac pro).

A l'inverse, le Bac pro n'est donc pas toujours reconnu comme le diplôme d'insertion le plus pertinent pour toutes les branches dont certaines comme le BTP souhaitent privilégier le CAP au niveau V et le BP au niveau IV.

La question centrale reste celle de trouver les diplômes de niveau adéquat selon **les branches** et les besoins des entreprises pour permettre une insertion de qualité.

Un juste équilibre des enseignements est cependant à trouver entre une formation CAP visant une intégration professionnelle immédiate et un CAP permettant une poursuite d'études vers le bac pro, des mentions complémentaires, des CQP.

Réfléchir à l'utilisation du diplôme intermédiaire

La systématisation du diplôme intermédiaire de niveau V (BEP rénové ou CAP) pendant le cursus du bac pro en apprentissage (comme c'est le cas dans la voie scolaire) est à étudier en fonction des différents besoins des branches (la branche de l'automobile est favorable au diplôme intermédiaire en apprentissage tout en intégrant ses épreuves dans l'évaluation certificative du bac pro).

Le diplôme intermédiaire a pour vocation de sécuriser les parcours, mais une certaine ambiguïté persiste et des effets contradictoires pourraient apparaître.

3 Développer une logique de filière ?

L'un des objectifs de la rénovation de la voie professionnelle est de faciliter une éventuelle **poursuite d'études après le bac**. Cette préoccupation est présente, bien qu'elle ne soit pas partagée par tous les secteurs.

Le tertiaire se situe dans cette logique, mais s'inquiète du niveau des bacheliers professionnels dans certaines disciplines (économie, droit, français, langues) qui ne les prépare pas correctement à suivre en post bac.

Il conviendrait de voir dans quelle mesure (places, référentiels, ...), l'accueil des bacheliers professionnels est envisagé et anticipé en BTS ou DUT.

La branche de la métallurgie fait également le lien avec la réforme de la voie technologique et l'incitation à poursuivre jusqu'au niveau I, qui pourrait avoir une incidence néfaste sur les effectifs en BTS et l'extinction de l'encadrement intermédiaire sur le marché du travail.

La double finalité du diplôme du Bac pro à savoir formation terminale ou poursuite d'études se pose en des termes comparables à ceux posés pour le CAP.

4 Travailler sur les choix d'orientation en fin de troisième et sur les stratégies des familles

Le cursus du Bac pro par la voie scolaire peut apparaître pour les familles comme un choix plus facile et plus sécurisant du fait que les jeunes n'ont pas la contrainte de trouver une entreprise signataire d'un contrat et ne prennent pas le risque d'une rupture en cours d'études.

De plus, la procédure d'affectation de sortie de collège ne concerne que la voie scolaire et non une possibilité d'orientation vers l'apprentissage. De ce fait, elle ne donne pas de visibilité sur cette voie de formation.

La procédure d'affectation en fin de collège grâce à l'outil Affelnet (affectation des élèves par le net) permet d'ajuster les vœux des familles avec les capacités d'accueil des établissements.

L'éducation nationale a l'obligation d'affecter chaque jeune (qui le demande) dans un lycée public. Par définition, l'affectation ne peut se faire en apprentissage.

Malgré les efforts des réseaux consulaires et de nombreux CFA, l'apprentissage est peu présent dans les discours d'orientation des professeurs de collège, voire dans ceux des conseillers d'orientation.

Il apparaît souhaitable de :

- renforcer l'information sur les possibilités offertes par l'apprentissage tout au long du processus d'orientation au collège, en particulier dans le cadre « parcours de découverte des métiers et des formations ».
- prévoir une plus grande sensibilisation des enseignants et des CIO aux possibilités offertes par l'apprentissage.

5 Accroître la coordination au niveau régional

Les stratégies régionales en matière d'ouvertures de sections de formations peuvent être différentes en fonction du marché de l'emploi. Dans le cadre de la carte des formations, suite à la réforme, les Régions ont, pour la plupart, remplacé les anciens BEP par des bacs pro, en fonction des besoins économiques et sociaux des territoires. Elles ont généralement cherché à équilibrer l'offre sur les deux voies de formation (scolaire et apprentissage) et les deux niveaux, V et IV, dans une optique de complémentarité.

Les conventions d'application des CPRDFP, les COM apprentissage et les COT (contrats d'objectifs territoriaux entre les Régions et les branches), chacun en ce qui les concernent sont des éléments de régulation et de négociation.

Il serait également nécessaire d'organiser le dialogue entre les lycées professionnels et les CFA pour éviter une mise en concurrence et rechercher au contraire une complémentarité.

En guise de conclusion provisoire de ces travaux

Les réflexions du groupe de travail ont permis de dégager des orientations qui seraient de nature à favoriser la réussite des parcours en 3 ans par la voie de l'apprentissage tout en confortant le niveau V lorsqu'il constitue un niveau adéquat d'insertion professionnelle. Elles concernent l'amélioration des performances de l'orientation d'une part, et la gestion des cartes « scolaires » au niveau régional d'autre part.

Plus précisément priorité doit être donnée au suivi des données quantitatives et au développement des études dans un cadre mutualisé, avant d'envisager une évaluation proprement dite à propos de laquelle on ne peut à ce stade que suggérer les questions.

1 Le suivi des données quantitatives et la mutualisation des études

Il convient de s'attacher notamment à :

- Continuer de suivre les statistiques en termes de stocks et de flux pour chacune des deux voies,
- Détailler selon les spécialités et les niveaux,
- Suivre les offres de contrats d'apprentissage par les entreprises,
- Assurer une veille sur les chiffres de ruptures de contrats en cours de cursus Bac pro.

Mutualisation des études :

D'ores et déjà plusieurs intervenants réalisent ou veulent réaliser des études dont les résultats intéressent tous les partenaires ; à titre d'exemple :

- Le MEN signale l'existence d'une étude de suivi des cohortes (système individuel de repérage) qui montre une diversité croissante des parcours.
- L'UIMM propose ses études d'insertion.

2 Des questions pour les évaluations à venir

Concernant l'objectif de revalorisation de l'enseignement professionnel, la rénovation entraîne-t-elle :

- la diminution des sorties sans qualification ?
- l'élévation des niveaux de qualification (y compris la poursuite d'études) ?
- une meilleure insertion professionnelle ?

Sur l'équilibre entre les deux voies :

- le système d'orientation permet-il aux familles de disposer d'une information complète qui leur sert vraiment de guide pour réaliser des choix éclairés ?
- la coopération entre les décideurs responsables des cartes de formation permet-elle de construire de manière concertée, une offre de formation (voie scolaire et apprentissage) qui assure la couverture des besoins avec le souci de la complémentarité entre les voies et la recherche du meilleur rapport coût/efficacité?

Annexe : Débat de la Commission des comptes du 30 mai 2012

Les réflexions du groupe de travail issu de la Commission des Comptes qui s'est réuni de mai 2011 à février 2012 pour étudier les moyens d'accompagner l'apprentissage dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle (Bac pro en 3 ans) ont abouti à la présentation d'un premier document de synthèse.

Le document dégage des orientations de nature à favoriser la réussite des parcours en 3 ans par la voie de l'apprentissage tout en confortant le niveau V lorsqu'il constitue un niveau adéquat d'insertion professionnelle.

Elles concernent l'articulation des parcours et des niveaux, l'amélioration des performances de l'orientation et la gestion de l'offre au niveau régional.

Pour l'avenir, priorité doit être donnée au suivi des données quantitatives et au développement des études dans un cadre mutualisé, avant d'envisager une évaluation proprement dite à propos de laquelle on ne peut à ce stade que suggérer les questions.

La Commission des comptes du 30 mai 2012 a entériné les pistes de réflexion du groupe de travail et a débattu des orientations à donner dans les deux voies de formation initiale (scolaire et apprentissage).

Suivi des trajectoires

Les membres de la Commission des Comptes mettent l'accent sur le développement du suivi des parcours des jeunes dans l'enseignement professionnel ainsi que de leur devenir à la sortie, qu'il s'agisse de sorties avec ou sans diplôme.

Des outils sont en place pour les proviseurs de lycées professionnels qui devraient désormais être en mesure d'ajouter à leurs études concernant le devenir des jeunes, la connaissance des sorties vers l'apprentissage (jusqu'à présent non identifiables au sein des « autres causes » de sorties d'un établissement scolaire).

Ces outils pourraient également servir à étudier des parcours qui se diversifient de plus en plus pour s'adapter à la nouvelle donne voire la contourner. Outre les stratégies décrites dans la synthèse (parcours mixtes : 1+2, 2+1 ...), commencent à se construire des parcours « 3+1 », à savoir Bac pro 3 ans suivi d'une année d'adaptation supplémentaire pour favoriser soit l'insertion, soit la poursuite d'études en BTS.

Positionnement du diplôme baccalauréat professionnel

Plusieurs participants remarquent qu'il n'y a pas toujours adéquation entre le diplôme et les besoins du marché de l'emploi malgré la co-construction entre l'administration et les professions au sein des CPC.

Le grand nombre de sortants en juin 2011 a semblé surprendre les entreprises d'autant plus que l'effet bourrelet (sorties concomitantes de bac pro 3 et 4 ans) était important.

De plus, les besoins en emplois aux niveaux IV et V ne sont pas toujours bien évalués, même si on observe des variabilités selon les professions.

La question des compétences est centrale puisqu'elle met en avant l'ambiguïté déjà relevée par la synthèse du groupe de travail et les inspections de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui résulte de la volonté de concilier deux objectifs de la réforme : d'une part réduire les sorties sans qualification, d'autre part élever le niveau de qualification par la poursuite d'études alors même que le calibrage des BTS en nombre et en niveau de compétence, n'a pas été adapté en conséquence.

La question du diplôme intermédiaire au cours du cursus, dont la note analyse assez en détail l'ambivalence, constitue également une préoccupation très présente au sein de l'éducation nationale.

Adaptation sur le territoire pour équilibrer l'offre

L'équilibrage de l'offre entre les niveaux V, IV, III sur un territoire est assimilable à un travail de tricotage qui devrait se réaliser par concertation entre les différents partenaires et notamment le rectorat et le conseil régional.

L'équilibre passe par la valorisation du CAP qui reste le seul diplôme de niveau V après la disparition des BEP ; si les BEP ne permettaient ni une bonne insertion, ni vraiment une poursuite d'études, il n'en reste pas moins que leur disparition a entraîné des « trous » dans certaines spécialités.

L'adaptation sur le territoire passe aussi par la diversité entre les voies offerte aux jeunes pour un même diplôme tout en permettant une égalité de traitement entre la voie scolaire et l'apprentissage.

L'offre de niveau III a besoin de se stabiliser également face à cette nouvelle donne.

Les CPRDFP et leurs déclinaisons offrent en théorie un cadre adapté, mais les discussions butent régulièrement sur l'allocation des moyens au niveau local.